

Info Tarmed

Marco Belvedere, Zurich, délégué Tarmed de la SSP

belvema@active.ch

Traduction: Rudolf Schlaepfer, La Chaux de Fonds

Pendant que se déroulait le congrès de la SSP à Montreux, le bureau de la neutralité des coûts a fixé les valeurs du point, dites compensatoires, qui resteront en vigueur du 1.7.05 jusqu'au 31.12.05. Contrairement aux réserves souvent exprimées, elles ne correspondent pas aux valeurs théoriquement calculées, mais aux valeurs prévues dans le contrat. La baisse maximale ne pouvait dépasser les 7% de la valeur initiale du point. Dans certains cantons restera cependant un volume manquant qui sera très probablement inclus dans les tractations à venir.

La présentation détaillée des données à notre disposition concernant les revenus des pédiatres et leur évolution sous Tarmed a démontré, une fois de plus, notre impuissance lorsque nous devons argumenter sans disposer de données valables. Pour toute la Suisse même pas un sixième des pédiatres a participé à l'Etude permanente des coûts (ROKO). Nous ne le regrettons pas seulement, mais nous nous inquiétons aussi de n'avoir ainsi pas d'idée précise de l'importance des frais fixes d'un cabinet pédiatrique. Les négociations tarifaires sont ainsi rendues beaucoup plus difficiles.

Nous prions donc toutes et tous les collègues installé(e)s avec insistance de participer à la ROKO. Lors d'activité à temps partiel il est important d'indiquer le pourcentage. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons évaluer si sous Tarmed le revenu des pédiatres évolue au même rythme que celui des autres médecins de premier recours. Nous élaborerons un projet détaillé pour une étude permanente des coûts pédiatriques que nous souhaitons présenter à la prochaine assemblée générale. Pilier de ce projet restera la ROKO connue depuis plusieurs années.

Une nouvelle version du browser tarifaire est en élaboration, mais n'a jusqu'ici pas été validée par l'OFSP, raison pour laquelle elle n'a pas pu entrer en vigueur pour le 1.7.05. La position de la liste des analyses 9710.00 pour

la prise de sang au cabinet médical est donc provisoirement maintenue jusqu'au 31.12.05.

La solution proposée de notre part pour clarifier les limitations d'âge de 27 positions pédiatriques a enfin été acceptée par les partenaires tarifaires et n'attend que la confirmation par l'OFSP. Nous vous communiquerons les détails plus tard.

Vous devriez vous efforcer de suivre une formation continue adéquate pour toutes les positions pour lesquelles vous avez annoncé des droits acquis. Le programme des valeurs intrinsèques de la FMH a en fait été bloqué et renvoyé pour réexamen par les autres partenaires tarifaires. Un règlement simple de certaines positions des chapitres ORL, dermatologie, gynécologie mais aussi pédiatrie du développement est devenu ainsi impossible. Nous allons donc réactiver et soumettre une nouvelle fois nos propositions séparées.

Les adresses suivantes restent importantes pour les informations d'actualité:

- www.swiss-paediatrics.org
- www.tarmedsuisse.ch
- www.fmh.ch
- www.zmt.ch
- www.trustx.ch